

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHEL représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-002-12712/22/CM

■ Approbation de la Stratégie Urbaine Territoriale Intégrée Métropolitaine ITI-FEDER 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du descriptif de son système de gestion de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2021-2027 - Approbation de la convention d'ITI 2021-2027 avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
29918

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019 affirme l'objectif de poursuivre et d'approfondir le rôle de gestionnaire d'enveloppes européennes sur la période de programmation européenne 2021-2027.

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEDER/FSE+/FTJ pour la période 2021-2027, la Région Provence Alpes Côte d'Azur agissant en tant qu'autorité de gestion, a souhaité que la mise en œuvre du volet urbain (Objectif spécifique 5.1 (priorité 5)) soit à nouveau confiée aux quatre principales agglomérations de son territoire, au moyen d'Investissements Territoriaux Intégrés.

Le développement urbain durable est un objectif de la politique de cohésion de l'Union européenne, mis effectivement en œuvre, en particulier, avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Ce nouveau volet urbain, doté de 30 millions d'euros de FEDER à l'échelle régionale, comporte deux objectifs :

- La réduction des inégalités entre quartiers en milieu urbain, avec une intervention prioritaire sur les quartiers dégradés ;
- Le soutien des politiques de revitalisation des centres-villes fragilisés.

L'enveloppe de 18,3 millions d'euros attribuée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (contre 11,4 millions d'euros pour 2014-2021) correspond à la prise en compte de l'évolution de son périmètre éligible (l'intégralité du territoire métropolitain et plus seulement le territoire de Marseille Provence) ainsi qu'à deux critères socio-démographiques : le nombre d'habitants en quartiers Politique de la Ville (300.000 habitants) et le nombre total d'habitants de l'Autorité urbaine (1.800.000 habitants).

Cette nouvelle enveloppe de crédits FEDER permettra de soutenir des projets visant notamment à améliorer l'offre de services et d'activités économiques de proximité, ainsi que le cadre de vie des quartiers dégradés (prioritairement des Quartiers Politique de la Ville – QPV) et des centres-villes fragilisés du territoire métropolitain.

Pour la mise en place du dispositif d'Investissement Territorial Intégré 2021-2027, une procédure en deux étapes, séquencées dans le temps, est requise par la Commission européenne et la Région, appelant les autorités urbaines à délibérer en ce sens.

1^{ère} étape : la demande d'agrément

2^{ème} étape : le conventionnement

Le dossier de demande d'agrément de la Métropole Aix-Marseille-Provence, regroupant différentes pièces (projet de stratégie urbaine et description du fonctionnement et de l'organisation de l'ITI) a été signé par la Présidente et transmis à la Région le 30 mars 2022, suite à la délibération ATCS-001-11420/22/BM du 10 mars 2022.

Les services de la Région ont tout d'abord procédé à l'évaluation des pièces déposées et transmis un avis très positif, assorti de quelques observations, le 19 mai 2022.

Les réponses techniques nécessaires ont ensuite été transmises le 14 juin 2022 par le service Europe de la Métropole. L'obtention de l'agrément ITI a enfin été notifié à la Métropole, par courrier en date du 18 août 2022.

La prochaine étape consiste dans le conventionnement avec la Région, lequel doit intervenir formellement après validation par la Commission européenne du Programme régional PACA FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027.

A ce stade, la validation du Programme PACA FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 est toujours en attente, en raison de l'existence de points d'achoppement, au niveau national, sur le Fonds de Transition Juste (FTJ).

Afin de juguler un retard supplémentaire dans le démarrage opérationnel de la programmation européenne 2021-2027, la Région a d'ores et déjà approuvé par délibération en date du 24 juin 2022, les termes de la convention-type d'Investissement territorial intégré 2021-2027 et autoriser son Président à signer les conventions avec les autorités urbaines (AU), dès que la Commission européenne aura validé le Programme PACA FEDER/FSE+/FTJ, et « sous réserve de la remise par chaque Autorité Urbaine d'une stratégie urbaine intégrée répondant à l'objectif 5.1 du programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 et d'un descriptif de son système de gestion conforme aux exigences de bonne gestion des fonds européens. ».

Aussi, il convient pour la Métropole de délibérer à son tour pour approuver la convention à conclure avec la Région, et établie sur la base de cette la convention-type ITI 2021-2027, ainsi que sa Stratégie Urbaine Territoriale Intégrée et l'ensemble des éléments constitutifs de la description de son organisation et de son fonctionnement en tant qu'Autorité Urbaine gestionnaire d'un ITI, permettant de répondre aux attendus de la Région.

La convention a pour objet de définir la coordination des actions d'animation, d'assistance et de sélection entre l'autorité de gestion et l'autorité urbaine relevant du périmètre de l'Investissement Territorial Intégré. Elle comporte trois annexes :

- la Stratégie Urbaine Territoriale Intégrée Métropolitaine (SUTIM),
- le Descriptif du système de gestion de l'ITI (fonctionnement et organisation de l'ITI, organigramme fonctionnel et tableau récapitulatif des procédures, tâches et services responsables) ;
- le Programme régional PACA FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027

La Stratégie Urbaine Territoriale Intégrée, conformément aux exigences des articles 29 et 30 du règlement (UE) n° 2021/1060, définit le périmètre d'intervention et les orientations stratégiques sur la base d'un diagnostic partagé des problématiques urbaines des zones fragiles du territoire métropolitain.

Le périmètre prioritaire d'intervention de l'ITI FEDER est le suivant :

- Les 59 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), situés dans les communes de Aix-en-Provence, Aubagne, Berre l'Etang, Gardanne, Istres, Marseilles, Martigues, Miramas, La Penne-sur-Huveaune, Pertuis, Port de Bouc, Salon-de-Provence, Septèmes-les-Vallons et Vitrolles.
- Les 6 centres-villes fragilisés des villes moyennes inscrites au SRADDET, en cohérence avec les priorités régionales pour les ITI FEDER : Berre-l'Etang, La Ciotat, Istres, Marseilles, Port de Bouc, Vitrolles.

Un périmètre complémentaire a également été identifié pour des zones présentant des enjeux urbains similaires à ceux identifiés dans le périmètre prioritaire : les 34 Quartiers de Veille Active (QVA) de la Métropole et 3 centres-villes de villes moyennes complémentaires (Salon-de-Provence, Aubagne et Miramas), au vu de leur niveau de fragilisation.

L'enjeu d'une stratégie urbaine intégrée est d'être représentative des besoins prioritaires du territoire et d'y répondre, mais aussi de s'inscrire dans les objectifs européens et régionaux.

La stratégie urbaine intégrée de la Métropole Aix-Marseille-Provence resserre donc ses objectifs opérationnels sur les champs d'éligibilité ouverts par le programme FEDER, en adoptant une approche intégrée du développement urbain et en associant les partenaires pertinents à sa mise en œuvre. Elle contribuera, par les opérations qui seront financées, à l'atteinte des objectifs régionaux et européens sur le développement urbain. Elle interviendra en soutenant particulièrement des opérations dans les QPV, cible prioritaire devant concentrer au moins 60% des crédits FEDER.

Les trois domaines d'intervention retenus sont :

- Appui à l'implantation et à la réhabilitation d'équipements collectifs en vue du développement et de l'amélioration de l'offre de services de base ;
- Amélioration du cadre de vie et sécurisation des zones urbaines ;
- Soutien au développement de l'activité économique.

La mise en œuvre de cette Stratégie est ainsi confiée à la Métropole en tant qu'autorité urbaine ITI, de manière articulée avec la Région, l'autorité de gestion, afin de soutenir via le FEDER les projets du territoire métropolitain.

La Métropole est responsable des tâches relatives à la sélection des opérations s'inscrivant dans sa stratégie urbaine intégrée, qui sont ensuite programmées au niveau régional.

Les missions de la Métropole, autorité urbaine, dans la mise en œuvre de l'ITI-FEDER, détaillées dans le Descriptif de système de gestion, sont les suivantes :

- Animation de la Stratégie : information des bénéficiaires potentiels et assistance aux porteurs de projets ;
- Proposition de critères de sélection des dossiers de demande d'aide FEDER à l'autorité de gestion (Région Sud PACA) ;
- Détermination du calendrier et du contenu des appels à projets avec l'autorité de gestion ;
- Sélection en opportunité des dossiers de demande d'aide FEDER via le Comité de sélection de l'ITI ;
- Suivi de la mise en œuvre et établissement d'un bilan annuel ;
- Organisation d'une réunion partenariale annuelle de suivi.

Dans sa délibération du 24 juin 2022, la Région prévoit également la mise en place d'une participation financière annuelle au bénéfice de chaque autorité urbaine. Ainsi, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, la convention ITI prévoit l'octroi d'une participation financière de 300.000 euros, avec un versement de 50.000 euros par an (correspondant à 1 équivalent temps plein), entre 2022 et 2027.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine,
- Le Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne ;

- La délibération n°20-691 du 17 décembre 2020, la Région a validé les orientations stratégiques du Programme opérationnel FEDER / FSE+ / Volet Massif des Alpes pour la période 2021-2027
- Le Règlement n° (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;
- Le Règlement (UE) 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;
- La délibération n°21-368 du 23 juillet 2021 du Conseil Régional adoptant le règlement financier et ses annexes ;
- La délibération n°22-11 du 25 février 2022 du Conseil régional approuvant la candidature de la Région aux fonctions d'Autorité de gestion des programmes FEDER-FSE+-FTJ et Interreg Euro MED pour la période 2021-2027 ;
- Le programme FEDER-FSE+-FTJ pour la période 2021-2027, déposé officiellement auprès de la Commission européenne le 11 mars 2022 ;
- L'avis de la commission "Europe, préparation de la présidence française de l'Union européenne" réunie le 16 juin 2022 ;
- La délibération n° ATCS-001-11420/22/BM du Bureau de la Métropole du 10 mars 2022 portant demande d'agrément pour la mise en œuvre des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- La délibération n° 22382 du 24 juin 2022 du Conseil régional autorisant le Président de la Région à signer les Conventions d'Investissement Territorial Intégré au titre du Programme Provence-Alpes-Côte d'Azur FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La dimension européenne de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui, depuis sa création en 2016, s'est affirmée comme un relai des politiques européennes sur son territoire ;
- La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine adoptée par les élus métropolitains le 18 décembre 2019 et affirmant cette dimension européenne ;
- Le diagnostic partagé des problématiques urbaines des zones fragiles du territoire métropolitain, identifiées prioritairement dans les 59 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) répartis dans 15 communes (300.000 habitants, 16 % de la population métropolitaine totale) ainsi que dans les 6 centres-villes fragilisés des villes moyennes inscrites au SRADDET ;
- Le bilan positif du dispositif ITI mis en place pour la première fois dans le cadre du Programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, tant en termes de montants programmés que de qualité des opérations soutenues ;
- La validation du dossier de demande d'agrément à la mise en œuvre d'un ITI dans le cadre du Programme PACA FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027, tel que déposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence, notifiée par courrier en date du 18 août 2022 ;
- Le programme régional PACA FEDER-FSE+-FTJ pour la période 2021-2027, tel que déposé officiellement auprès de la Commission européenne le 11 mars 2022, et toujours en attente de validation (à date) par cette dernière, en raison de points de blocages portant, au niveau national, sur le FTJ ;
- L'enjeu de débiter la programmation 2021-2027 dès le début de l'année 2023 ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés la Stratégie Urbaine Territoriale Intégrée Métropolitaine de la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Descriptif de son système de gestion de l'Investissement Territorial Intégré 2021-2027 (ITI), ci-annexés.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'Investissement Territorial Intégré 2021-2027 entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention, dès que le Programme régional PACA FEDER/FSE+/FTJ aura été validé par la Commission européenne.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Fonds européens,
Relations internationales

Didier PARAKIAN